

Décret exécutif n° 90-191 du 23 juin 1990 modifiant le décret n° 79-300 du 31 décembre 1979 portant revalorisation des traitements des fonctionnaires (rectificatif).

J.O. N° 26 du 27 juin 1990

Page 747 - 2° colonne - 14° ligne.

Au lieu de :

5) Secteur des affaires sociales :

- Inspecteurs de la jeunesse et des sports,
- Instructeurs de la jeunesse.

Lire :

5) Secteur des affaires sociales :

- Inspecteurs de la jeunesse et des sports,
- Instructeurs de la jeunesse,

- Educateurs,
- Professeurs d'enseignement paramédical (ex : P.E.S.),
- Maîtres spécialisés pour jeunes handicapés ou maîtres d'enseignement paramédical,
- Psychologues, orthophonistes assurant des tâches permanentes d'enseignement,
- Directeur de centre spécialisé de rééducation,
- Directeur de centre spécialisé de protection,
- Directeur de centre polyvalent de la sauvegarde de la jeunesse,
- Directeur de centre médico-pédagogique pour handicapés moteurs,
- Directeur de centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux,
- Directeur d'école des jeunes sourds,
- Directeur d'école des jeunes aveugles,
- Directeur de foyers pour enfants assistés.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à la Présidence de la République, exercées par M. Abdelaziz Amari, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions du directeur du matériel et de la maintenance à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur du matériel et de la maintenance à la Présidence de la République, exercées par M. Miloud Ghalem.

Décrets présidentiels du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République (Département des affaires économiques, financières et de planification), exercées par Mlle Louiza Gounar, appelée à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur au secrétariat général de la Présidence de la République, exercées par M. Mouloud Hedir, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions de directeurs d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale (I.N.E.S.G.).

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale (I.N.E.S.G.) exercées par M. Mohamed Réda Mezoui.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études et de recherche, à l'institut national d'études de stratégie globale (I.N.E.S.G.), exercées par M. Ahmed Benaamane.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale (I.N.E.S.G.), exercées par M. Mohamed Nadjib Mesli.

Par décret présidentiel du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études et de recherche, à l'institut national d'études de stratégie globale (I.N.E.S.G.), exercées par M. Djamel Eddine Laouisset.